



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 19 Janvier 2022

Délibération n° 2022-02

. ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Christophe Rivenq – Bernard Saleix – Anne-Lyse Messenger - Richard Hillaire
Marie-Christine Peyric – Jacques Foulquier

Absent excusé :

Max Roustan

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Sylvie Jaquinta

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 820 216,00 € consenti par la
Banque des Territoires pour le financement de l'acquisition en VEFA de 39 logements
individuels,
« Parc du Mas Pérusse » à Alès.**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport
N° 2022-02 annexé et après en avoir délibéré :*

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et
les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-490075645-20220119-BU19_01_202



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 Janvier 2022

Rapport n° 2022-02

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 820 216,00 € consenti par la Banque des Territoires pour le financement de l'acquisition en VEFA de 39 logements individuels, « Parc du Mas Pérusse » à Alès.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt composé de 5 lignes de Prêts pour un montant total de 3 820 216,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 743 484,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 941 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLUS d'un montant de 808 732,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 742 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt BOOSTER² d'un montant de 585 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,08%**.

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts et Consignations, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,73% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Typologie Gissler : 1A
Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalité.com

99_AR-030-490075645-20220119-BU19_01_202

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Marge fixe sur index : **0,60%**

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-490075645-20220119-BU19_01_202